## **COMMISSARIAT GENERAL**

N/Réf: 540/92/CG/01/...../JCM/2022

## COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES DOCUMENTS SUR LE SYSTEME DE FACTURATION ELECTRONIQUE

Dans le cadre de la mise en place du système de facturation électronique et subsidiairement aux communiqués Réf540/92/CG/01/238/JCM/2022 du 20/01/2022 et Réf540/92/CG/01/1233/JCM/2022 du 17/03/2022 , l'Office Burundais des Recettes porte à la connaissance des contribuables qu'un guide aux contribuables pour se connecter à l'EBMS (Electronic Billing Management System) ainsi que les dispositions légales régissant la facturation électronique au Burundi ont été publiés sur le site web de l'OBR dans la lubrique "Impôts et Taxes", sur le lien "Système de Facturation Electronique".

L'Office Burundais des Recettes profite de l'occasion pour remercier vivement les contribuables qui sont déjà connectés à l'EBMS et invite ceux qui ne se sont pas encore conformés à entrer en contact avec la commission technique chargée de la mise en place du système de facturation électronique sise Emmaüs, 3ème étage (tél :22 28 24 59, email : facturation.electronique@obr.gov.bi) afin d'obtenir toutes les informations nécessaires et partant, effectuer et finaliser dans les meilleurs délais le travail qui a été demandé.

COMMISSAIRE GENERA